

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ALLEMAGNE. — FRANCFORT, 1^{er} MARS.

On mande de Berlin, le 16 février :

On communique activement avec Rome ; mais il ne paraît pas que jusqu'à présent le st.-siège soit fort disposé à l'indulgence. On a à Minden les plus grands égards pour l'archevêque de Cologne ; on lui a laissé la liberté de se choisir un autre séjour ; mais il ne veut pas quitter Minden jusqu'à ce qu'il lui soit permis de retourner à Cologne. On dit que le ministère des cultes a requis plusieurs prélats de lui faire parvenir leur opinion sur les meilleurs moyens de terminer les différends avec Rome.

On rapporte que, dans une allocution aux nouveaux cardinaux, le pape leur aurait dit que maintenant, comme fidèles gardiens de l'église, ils devaient constamment penser à son bien-être et aux maux qui pouvaient la menacer, et avoir toujours devant les yeux l'exemple de l'archevêque de Cologne.

— On écrit de Vienne, le 24 février :

M. le baron de Los Vallès, envoyé de don Carlos, qui vient de visiter les cours de Berlin et de St. Pétersbourg, est arrivé de cette dernière ville à Vienne.

Suivant l'arrêté de compte de la dernière année militaire, l'état des finances de l'Autriche est très satisfaisant. L'augmentation des recettes en contributions directes et indirectes prouve le progrès de l'industrie, et du commerce et cette augmentation est aussi un signe de la prospérité générale de la nation. On a fait en même temps de sages économies dans toutes les branches de l'administration, et c'est surtout la réduction de l'armée qui a le plus contribué à la réduction des dépenses. S. M. l'empereur a daigné exprimer la haute satisfaction qu'il éprouvait de cette situation si favorable en adressant une lettre gracieuse autographe à M. le baron d'Eichhof, président de la chambre générale de la cour.

— On écrit de Naples, le 14 février :

Les bruits répandus au sujet de nouveaux troubles qui auraient éclaté en Sicile, semblent prendre de la consistance, et quand bien même on n'y ajouterait pas complètement foi, il est pourtant certain que le gouvernement paraît redouter, de nouveaux soulèvements dans cette île, et que chacun les regarde ici comme imminents. Les agens du prince Charles, aidés, dit-on, par les Anglais, soutiennent à l'île de Malte, l'insurrection, et excitent le peuple à se lever en masse pour opérer une séparation totale de l'île de Sicile d'avec le royaume de Naples, et rétablir conformément à un traité, le royaume de Sicile sous le règne du prince Charles. Son parti dans cette île semble être considérable, et la conduite peu prudente du gouvernement envers quelques familles pourrait bien servir à en augmenter les forces. Aussi le roi a-t-il pris le sage parti de s'occuper lui-même presque exclusivement des affaires de la Sicile, et l'on peut s'attendre sous peu à lui voir prendre des mesures énergiques. (G. de Leipzig.)

Nous apprenons de Malte que de nouveau deux réfugiés politiques qui se trouvaient dans cette île depuis quelques mois ont reçu l'ordre de s'en éloigner. Il est surprenant de voir Smyrne devenir le point de réunion des réfugiés politiques de toutes les catégories et de toutes les nations et que cette ville soit en quelque sorte le lieu de rendez-vous de tous les mécontents. On pourrait conclure de cela, alors même qu'il n'existerait pas d'autres indications, qu'en Syrie tout est prêt pour une explosion et que peut-être ce pays deviendra bientôt le théâtre de grands événements. Le gouvernement anglais prend également ses mesures afin d'être prêt à tout.

FEUILLETON.

M. JOBELIN.

Un Monsieur d'une mise grave et sévère, accosta dans un café de Paris, le jeune poète Marie-Amour. C'était un auteur inédit.

Venez, lui dit-il, avec moi, je veux vous conduire chez un des meilleurs esprits de France. Ce disant, il s'est emparé du bras de Marie, et avant que celui-ci eût pu savoir ce que l'on voulait faire de sa personne, tous deux se trouvaient au bureau d'un journal.

Là, se voyait, comme au sein d'un petit chaos, un journaliste, parmi toutes sortes de machines, des brochures ouvertes, des tubes sur des dessins chiffonnés, des numéros de divers journaux, des morceaux de bois figurant à la craie, cinquante inventions non encore inventées, des cartes en travers sur des planches, chargées en rouge, en noir, en bleu, de mille traits barroques, un effroyable abîme de crasseuses papiers gardés par un fusil et deux pistolets-Robert, une énorme montagne de projets et de statuts de sociétés à créer, pour l'exploitation de toutes les industries connues et à connaître ; au beau milieu de la muraille, l'intérieur d'une houillère dessiné au charbon, entre une citadelle de bûches élevée l'hiver passé, d'un côté, et, de l'autre, le portrait de Stephenson, garni d'une riche dorure de nouvelle espèce ; là, des plans, une apparence de rouage, des commencements de pièces d'engrenage, des lettres barbouillées ; ici, un tracé de route, la naissance d'un tunnel de papier, une mine d'or en perspective, dans le lointain,

La France suit cet exemple et multiplie ses stations dans la Méditerranée.

FRANCE. — PARIS, LE 4 MARS.

Des renseignements auxquels nous avons quelque lieu d'ajouter foi nous apprennent que le ministère aurait demandé aux préfets des informations sur les chances que de nouvelles élections pourraient présenter au pouvoir. On comprend bien qu'une dissolution n'a pas été présentée comme immédiate, et la question adressée comme ayant un intérêt complètement actuel. Mais on aurait indiqué qu'il importait au cabinet de prévoir un avenir qui pourrait se rapprocher.

— Le bruit courait à la bourse de ce jour que M. de Bourmont était arrivé au camp de don Carlos. Le prétendant aurait fait à ce personnage les offres les plus brillantes pour l'engager à prendre le commandement de la nouvelle expédition qui doit marcher vers la Castille au printemps prochain. M. de Bourmont est, dit-on, accompagné d'un général français.

— Un élève en médecine, nommé Forester, a été arrêté hier comme prévenu de complot contre le gouvernement. Il paraît aussi être compromis dans l'affaire d'Hubert.

— Hier, l'Académie des Sciences morales et politiques a tenu une séance extraordinaire, dans laquelle M. le prince de Talleyrand a prononcé l'éloge funèbre de M. le comte Reinhart, à cette brillante séance assistaient M. le comte Molé, M. Guizot, M. le comte de Montalivet, M. Thiers, M. le chancelier de France, M. Dapin, président de la chambre des députés, Royer-Collard, etc.

Le prince de Talleyrand voulait comme il l'a dit, s'y montrer une dernière fois pour payer un juste tribut à la mémoire d'un de ses collaborateurs les plus anciens et les plus éprouvés. M. de Talleyrand s'est donc trouvé au milieu d'une foule d'hommes éminents qui ont été ses collègues, ses émules ou ses élèves, aux divers instans de sa carrière si longue et si bien remplie, sous les divers régimes qui se sont succédés depuis 1780.

M. de Talleyrand conserve inaltérables cette fraîcheur et cet à-propos d'idées qui lui ont fait un nom en haut et en bas, à la ville, à la cour, dans les comptoirs, dans les boutiques, dans les échopes, et qui ont fait attribuer peut-être encore plus de mots piquans qu'il n'en a prononcés, selon la loi qui veut qu'on ne prête qu'aux riches. Il a paru ce qu'il semble éternellement devoir être, le témoin d'un autre âge déjà bien reculé, se tenant sans effort avec une admirable aisance toujours au niveau du présent comme ces heureux navires qui surmontent constamment la vague, si mouvante et si rapide qu'elle soit.

M. de Talleyrand a peut-être étonné l'assemblée plus encore par son débit que par son discours même. Les lunettes sont de mise à l'Institut ; mais les yeux de M. de Talleyrand, quoiqu'ils se soient ouverts pour la première fois, au mois de février 1754, n'ont pas encore besoin de ces auxiliaires indispensables cependant à plusieurs de nos savans qui le 19^e siècle a vu naître. Sa voix est ferme, assurée, nette ; son organe est parfaitement accentué.

Tout ce qu'il disait, tout ce qu'il lisait s'entendait très distinctement d'un bout de la salle à l'autre. Aussi M. de Talleyrand a-t-il eu un succès dont il a dû être flatté, s'il peut être sensible encore à un succès après tous ceux qui lui sont échus dans la sphère des grandes affaires. (J. des Débats.)

sur un prospectus ; ça et là sous vos pieds et autour de vous, du sable, du fer, du bois, vingt cinq échantillons de toutes sortes de choses, sucre, charbon, betteraves, produits inodores, odorants, du règne végétal du règne intellectuel et du règne animal ; mais, ce que nous serions bien fâchés d'oublier, un beau petit chemin de fer, lequel fut, par un procédé non connu, coulé en une matière que le dictionnaire nommera bientôt, et où vous puisez de l'encre dans un wagon. Le créateur qui a préparé tous ces élémens de quelque chose, auxquels il donnera vie avec le tems, pourvu que Dieu le laisse vivre lui-même d'abord, est un homme d'une quarantaine d'années, lequel, ayant le nez sur une trentaine de journaux à la fois, trempait dans son chemin de fer, la plume d'acier chargée de faire l'article.

A l'arrivée de l'illustre couple d'amis dans son cabinet, l'homme par degrés a soulevé sa tête coiffée d'une mode qui n'en est pas encore une, puis, la tête retombant d'elle-même, à l'instar d'un loquet mal graissé, on vit le visage sourire avec un certain grincement sec, et l'écrivain poursuivit sa besogne. Après quelques instans d'une décente hésitation, l'auteur inédit s'approche d'un air d'auteur imprimé, et dit : « Permettez moi, M. Jobelin, de vous présenter un jeune poète belge, de mes amis.

— Ah, diable ! Et l'industrialiste va son train.

— Oui, monsieur, continue Marie, qui croit le moment venu de réciter sa phrase : oui, je suis un jeune poète belge. Je suis arrivé dans la grande ville, par la diligence la Jumelle...

— Elles sont cultuées, vos diligences, repart le grave journaliste. Les rails-ways vont barrioler, labourer l'univers. Voilà la vicille ornière

AFFAIRES D'ESPAGNE.

On écrit de Madrid, 21 février :

Dans la séance d'hier, une assez vive discussion s'est élevée à l'occasion de l'admission de M. Isturitz comme député. Voici ce qui s'est passé :

« Parmi les adversaires politiques de M. Isturitz, qui voulaient arguer contre lui de ce que son serment n'aurait pas été prêté dans le délai fixé par la chambre constituante, on a remarqué MM. Buriel, Arguelles et Madoz. La cause de M. Isturitz a été plaidée avec chaleur et succès par MM. Orca, Donoso Cortès et surtout le comte de Toreno. L'admission de M. Isturitz a été prononcée à la presque unanimité. Dans cette même séance d'hier, M. Mendizabal n'a pas craint de reconnaître formellement qu'il tenait à honneur d'avoir signé personnellement le décret pour le sequestre. Le ministre des finances a donné communication à la chambre du projet de loi qui tend à établir la continuation de la perception de la dime : on sait d'avance que la majorité des deux corps législatifs sera favorable à ce projet.

« Depuis trois semaines nos affaires militaires prennent un plus favorable aspect, et la victoire sourit plus que jamais à nos drapeaux. Espartero, Diégo Léon, Sanz et Flinter se sont couverts de gloire dans les affaires de Belascoain, Medianas, Baeza, Ubeda et Yebenes. On dit aujourd'hui que Latre a obtenu un succès sur la droite de nos lignes, et un supplément extraordinaire à la Gazette apporte l'heureuse nouvelle que le comte de Luchana est parvenu à déloger l'ennemi de la vallée de Mena. La perte des carlistes en morts et blessés paraît avoir été considérable, 150 prisonniers doivent rejoindre dans les prisons de la capitale les 360 qu'envoie Flinter et qui sont attendus demain.

— Les lettres de Valence annoncent que le général Borso a remporté quelque avantage sur les factieux de cette province.

Des nouvelles de Murcie portent que toutes les troupes disponibles et tous les gardes nationaux mobilisés sont déjà en mouvement et prêts à arrêter la marche de don Basilio pour donner le temps aux troupes qui marchent derrière cette faction de l'atteindre.

HOLLANDE.

On écrit de La Haye, le 2 mars :

La chambre a reçu quatre messages royaux accompagnant autant de projets de lois appuyés de mémoires explicatifs ; ces projets de lois concernent :

1^o Des modifications à apporter à la loi du 12 mars 1818, relative à l'exercice de l'art médical ;

2^o Les moyens de pourvoir au paiement intégral des intérêts de la dette publique pour 1838, moyens qui consistent à faire servir par le trésor des possessions d'outre-mer, et chaque fois à la somme de 4,280,000 fl., les paiemens semestriels échéant au 30 juin et 31 décembre dudit exercice. Ces subsides se feront par forme d'emprunt pour être restitués plus tard, en capital et en intérêt, au trésor colonial. Les fonds nécessaires se feront au moyen de la constitution d'une dette au capital de 8,500,000 fl. à charge des colonies, avec émission de rentes dites *losrenten*, portant intérêt de 5 p. c., à partir du 1^{er} avril 1838, lequel intérêt est garanti sur le pied de la loi du 11 mars 1837, n. 10 ;

3^o Les dépenses extraordinaires des départemens de la marine et de la guerre pour 1838, sont proposées :

Pour la marine, à 750,000 fl. ; pour la guerre, à 9,387,700. Ensemble, 10,137,700 fl.

Il sera fait face à ces dépenses sans avoir recours à la création de nouvelles charges, au moyen de ce qui sera trouvé disponible sur d'autres crédits.

4^o L'émission de rentes dites *losrenten* sur une partie de la dette à charge des possessions d'outre-mer, afin de faire des avances pour le service d'ouvrages d'utilité publique.

Ce projet de loi porte que le capital de 30,000,000 de florins qui constitue la partie non encore émise de la dette à charge des possessions

comblée, surmontée, balayée, *in æternum* enfoncée. Le monde roulait sur sa tête. Nous allons, vite, vite, vite ; et après nous, nos fils, et après nos fils, les fils de nos fils ; jusqu'à ce qu'ils fassent jonction avec les Antipodes, pour opérer avec eux leur descente dans la lune *Qualis pater, talis filius*.

— Hi, hi ! fit Marie. Son introducteur lui fit signe que ce n'était pas pour rire que l'autre parlait. Et, sans y être invités, ils vont s'asseoir, qui sur la table, qui sur une marmite. Alors, l'auteur méridional amène a autre chose sur le tapis :

« Avez-vous vu, M. Jobelin, tous ces tableaux fameux de l'école espagnole, que vient d'acquérir, aux frais de l'état, le baron Tayor ? Deux demi-douzaines de Murillos !

— Laissez-moi donc tranquille avec vos Murillos ! L'époque a bien à faire de ces vierges, de ces capucins, de ces mendians à la chasse de leur vermine ! Faut-il vous dire que l'art aussi, pour courir sur ses rails, a escaladé son ornière ? Qui songe aux muses, *musa, musa* ? Aux satyres, aux Discoboles et aux Priapes, *priapus, priapa, priapum* ? Qui use encore de la mythologie ? Qui a soif de gloire et de victoire ? Faim de lauriers et de guerriers ? *Prima cibi charitas...* du pain d'abord !

On se lasse, je vous assure,

De cette éternelle peinture

Des vallons et de la verdure,

Où l'on voit rimer, à coup sûr,

Un ruisseau d'eau limpide et pure

Avec des flots le doux murmure,

d'outre mer, mentionné à l'article 4 de la loi du 24 avril 1836, n. 11, est destiné pour les avances à faire pour les frais de construction d'un chemin de fer d'Amsterdam à Arnhem, par Utrecht avec un embranchement de Rotterdam à Utrecht et pour ceux de l'endiguement et de l'assèchement du lac de Harlem, enfin pour les dépenses à résulter de la construction et de l'amélioration d'autres ouvrages d'utilité publique.

Il pourra être émis successivement sur le capital susmentionné, portant un intérêt annuel, à 4 p. c., de 1,200,000 florins, un capital de vingt-quatre millions de florins de *losrenten*, à l'intérêt de 5 p. c. et lequel intérêt est garanti sans restriction par le gouvernement. Ces *losrenten* seront remboursés et annulés au fur et à mesure de l'émission des actions de la dette à charge des possessions d'outre mer, portant un intérêt de 4 p. c., et quand cette émission pourra se faire au cours de 94 p. c. et au-dessus.

Le capital de trente millions de florins dont il s'agit, avec les intérêts, montant à 1,200,000 florins, sera restitué aussitôt que possible, des revenus et produits des ouvrages susmentionnés, au syndicat d'amortissement et reporté au but pour lequel il a été constitué.

Toutes ces pièces imprimées ont été distribuées aux membres de la chambre et les affaires qu'elles concernent renvoyées aux sections du mois de février.

Ensuite il a été donné communication à l'Assemblée d'un arrêté royal concernant l'accession du gouvernement du grand duché de Hesse aux dispositions sur la navigation rhénane, d'une missive de S. Exc. le ministre de l'intérieur, accompagnant la loi sur l'organisation judiciaire et l'administration de la justice, et de sept missives de la première chambre, informant la seconde de l'adoption des lois votées en dernier lieu par celle-ci; enfin, après qu'on eut renvoyé à la commission *ad hoc* plusieurs pétitions présentées à la chambre, M. Verwey Mejan lui a fait hommage d'une brochure de M. Pool, médecin à Amsterdam, sur l'assèchement du lac de Harlem, et l'Assemblée, ayant accueilli gracieusement cet hommage, la séance a été levée. (J. de La Haye.)

— A l'occasion de la reprise des séances législatives, l'*Ompartydige* reproduit les réclamations de l'opposition qu'il a déjà mentionnées; à savoir: la révision de la loi fondamentale et même son entier renouvellement, la cessation du *status quo*, n'importe à quelles conditions ou du moins des tentatives actives et sérieuses pour y parvenir et par conséquent le rejet du budget extraordinaire.

BELGIQUE

BRUXELLES, LE 5 FÉVRIER.

Le gouvernement a reçu une lettre de cabinet, datée de Pise, le 13 février, par laquelle S. A. I. et R. le grand-duc de Toscane annonce au roi des Belges que Mme. la grande duchesse a donné le jour à une archiduchesse, qui a reçu les noms de Marie-Christine. (Moniteur)

— On écrit d'Herffelingen :

Quatre individus ont été arrêtés ici et deux autres sont en fuite. Ils avaient formé le complot d'assassiner le receveur des contributions, M. Passendronder et son fils, ainsi que l'hôte et sa femme chez lesquels ils logent. C'est par le plus grand des bonheurs que le crime n'a pas été consommé. Le fils de l'hôte était allé, le 26 février, de 9 à 10 heures du soir, se coucher avec de la lumière, contre son habitude. Il trouva un individu blotti sous sa table qui se leva aussitôt et sauta par la fenêtre. Quelques indices mirent bientôt sur les traces des malfaiteurs. Un domestique d'une ferme des environs, qu'on soupçonnait depuis longtemps de complicité avec une bande de voleurs, fut interrogé et sur la promesse de ne pas être poursuivi, fit connaître tout le complot. Trois brigands devaient assassiner le receveur, s'emparer de la recette et puis égorger l'hôte et sa femme, tandis que les trois autres auraient gardé les issues de la maison. Le bourgmestre et le secrétaire d'Herffelingen, ainsi que la brigade de gendarmerie de Haute Croix ont mis la plus grande activité dans la recherche des coupables.

Bruxelles, 5 mars (trois heures). — Voici une bourse démontrant encore la solidité du crédit de nos sociétés industrielles et financières; plusieurs de ces valeurs suivent un mouvement ascensionnel très rapide, il en est d'autres que l'on ne trouve plus dans la circulation étant placées en mains fermes; enfin, il y a toujours des peneurs. Les capitaux et les ordres affluent de toutes parts sur notre place. Fond de l'état 5 p. c. 102 1/4 A. 4 p. c. 93 3/4 P. toujours faible; Société Générale titres en nom avec reprise de faveur et hausse fl. 825 et A., certificats au porteur émission de Paris 1740 A.; Société de Mutualité 151 25 (145 1/8) A., sans vendeurs à ce prix; Société Civile faite avant la bourse à 1240 (124), et montant rapidement par la concurrence des demandes de 1260 à 1300 (126 à 130) A., plus de pièces à trouver à ce dernier prix; Banque de Belgique 1470 (147) P.; Actions Réunies très fermes 1052 (105 1/4) A. cotées, mais faites à 453 75 au comptant et 1055 à terme après la cote; Canal de la Sambre à l'Oise 1105 1100 (110 1/2 110) P.; Produits du Fleuve 2000 (200) A.; Levant du Fleuve 1800 (80); Hornu et Wasme 1539 (153) P.; Sarslongchamps 1600 (160) A.; Société Nationale 1232 50 1235 (123 1/4 123 1/2) A. à la cote faite à 1240 (124) après; Raffinerie Nationale 1250 (125); Fabrication de papier 1100 (110) A.; Bray et Mourage 120 (60) A.

L'actif espagnol n'a pas donné lieu à beaucoup de transactions, coté 48 1/4, on le tient 48 3/8 cours. L'interception des communications télégraphiques avec Anvers, est toujours nuisible à ce fonds.

MARCHÉS DES HUILES ET GRAINES.

L'huile de colza sans affaires, celle de lin plus offerte. Tourteaux de colza plus faible. Ceux de lin sans variation.

Sous un beau ciel toujours d'azur :

On s'en lasse, je vous assure !

« Mais l'esprit d'invention ! mais la puissance du charbon ! mais le génie des mines ! mais la fée des chemins de fer ! mais l'hercule de la vapeur ! mais le géant des hauts-fourneaux ! mais le démon des laminoirs !... Voilà, voilà ! *Ecce homo* ! Eh, eh ! frottez vous y donc avec votre Phébus, vos diables à cornes, vos légendes dorées, vos ballades et vos djins, vos gnomes et vos brucolaques, vos gantelets et vos machecoulis, vos éternelles draperies antiques, vos incommensurables queues gothiques, et vos archi-vieilles perruques de tous les pays et de tous les âges, *in secula seculorum* !

— Bravo quant aux perruques ! fit l'auteur du midi.

— J'y joins les paniers, ajouta notre compatriote.

— Oui, messieurs, poursuivait le journaliste, le classique pinceau s'est retrempé de gaz; c'est aux bouillons de la chaudière que la plume se mouille, et aux cheminées des usines que s'en prend le maillet de Michel-Ange, *Angelis Michaelis*.

Car, il était écrit : pour s'élever au niveau des idées, la peinture dessinera des wagons, la sculpture forera des puits artésiens, et la poésie entonnera la *Marseillaise des houilleurs*.

« Que l'écho du pays répète nos chansons ;

Chantons, chantons ;

Paix au travail, bonheur aux nations. »

« Parce que, depuis des olympiades, l'art grec est mort à l'hôpital; le style romain a crevé, depuis des lustres; et il n'est plus, de Lavillette à

LIÈGE, LE 6 MARS.

DUEL.

Tout ce qui se rattache à la question du duel mérite de fixer l'attention du public, en ce moment surtout où nos chambres vont être appelées à discuter une loi pour réprimer ce fatal préjugé.

On connaît la jurisprudence de la cour de cassation de Belgique sur la question du duel; on sait que cette cour a décidé, contrairement à l'opinion de quelques corps judiciaires inférieurs, que les dispositions du code pénal relatives à l'homicide et aux blessures volontaires doivent être appliquées à l'homicide commis et aux blessures faites en duel.

On sait que le jour même où notre cour de cassation statuait, pour la seconde fois, sur cette importante question; celle de France changeait, sur le réquisitoire du procureur général Dapin, la doctrine contraire qu'elle suivait depuis plus de vingt ans.

Depuis, la cour de cassation de France a été appelée de nouveau à se prononcer sur la même question et, tout en maintenant la nouvelle jurisprudence, elle a adopté aussi les conséquences inévitables qui en découlaient.

C'est ainsi qu'elle vient de décider :

1° Que celui des combattants qui ne fait que blesser son adversaire, doit néanmoins être poursuivi comme coupable de tentative de meurtre;

2° Que le seul fait d'avoir tiré sur son adversaire sans l'atteindre, constitue une tentative de meurtre;

3° Que les témoins du duel doivent être poursuivis comme complices de l'auteur principal;

4° Qu'il en est de même de celui qui a prêté les armes qui ont servi au duel, sachant qu'elles devaient y servir. Arrêts de cass. du 22 décembre 1837. (SIREY 1838, pag. 15).

Quelques rigoureuses que puissent paraître ces décisions, on ne saurait nier qu'elles ne soient des conséquences logiques du principe général admis antérieurement par la Cour.

En effet, dès que l'homicide et les blessures faites en duel sont déclarées rentrer sous l'application des dispositions du Code pénal, la conséquence forcée de cette décision est, d'après l'art. 2 de ce même code, d'y faire rentrer aussi la tentative, quand elle réunit les caractères légaux exigés par cet article; et, d'après les articles 59 et 60, de faire considérer comme complices ceux qui assistent les combattants au moment du duel, ou même dans les faits qui l'ont préparé ou facilité.

Reste à savoir maintenant ce que pensera sur toutes ces questions, le jury français et le jury belge.

BULLETIN.

Les discussions parlementaires de la France roulent, depuis quelque temps, sur des objets d'intérêt matériel et d'organisation. Aussi sont-elles dépourvues de la couleur animée qui les fait lire avec avidité par tous ceux pour qui le gouvernement représentatif n'est qu'un drame plein d'émotions. Il semble pourtant que deux questions doivent bientôt fournir, à l'opposition, l'occasion de rendre aux débats de la chambre des députés toute leur vivacité : ce sont celles de la réduction de la rente et des fonds secrets. La première partage, comme on sait, les meilleurs esprits; les opposants à cette grande mesure financière sont valoir aujourd'hui un nouvel argument tiré de la présentation des projets pour la construction de chemins de fer. La France, disent-ils, ne peut se lancer dans cette masse effrayante d'opérations financières; la conversion et les chemins de fer remueraient trois milliards dans le pays. On ne saurait calculer les chances d'un tel mouvement; ce sont des expériences qu'on ne peut tenter sans folie, sans manquer au moins à toutes les règles de la prudence. Il faut renoncer aux chemins de fer ou à la conversion.

La question des fonds secrets donnera lieu à des discussions plus animées encore, et le sujet se prête mieux à l'éloquence tribunitienne; la police, cette plaie incurable de nos sociétés modernes, engendre les plus graves abus; mais dans l'état actuel de la France et de ses mœurs, il sera plus facile d'en montrer toute la laideur que d'en opérer la guérison. Deux hommes qui ont été à même d'approfondir la matière, se proposent d'attaquer l'allocation : ce sont M. Thiers et un ancien préfet de police. On ne s'attendait guère à voir *Gisquet* dans cette affaire.

L'état des choses en Espagne n'a point pris, dans ces

Athènes et de Rome à Nivelles, de vauriens et de gueux à besace, que parmi ces badauds latineurs : panes et circensem!

— Pourquoi ai-je appris le latin, s'écrie Marie avec angoisse.

— Moi, répond le poète méridional, je donnerais tout ce que je n'en sais point, pour avoir oublié le peu que j'en sais.

— A la bonne heure, jeunes gens! ajoute l'orateur. Pour moi, j'ai eu le bon esprit de ne l'apprendre point: car, c'est, comme l'a écrit maître Mathieu Laensberg, *margaritas ante porcos*.

— Ah, binamé! Maître Mathieu Laensberg était du pays de Liège, fit Andoche, aussi prêt à pleurer qu'à rire.

Enfin, l'auteur inédit dégaina quelques pages, que modestement il vint déposer aux pieds de la majesté Jobeline, disant que c'était un mot sur son roman Chemin de fer. Ici, Marie, doublement Bédouin et quarante fois Belge et Welche, et Bédouin jusqu'au bout du nez, parut tout émerveillé de cela, comme d'une chose extraordinaire! Hélas! *ô tempora! ô mores!* lui eût pu dire le Jobelin: demandez-en des nouvelles à messieurs mes petits protes! Mais un petit mot de son ami, l'auteur de France, lui mit le doigt sur le nez, et maintenant nous savons comment à Paris, qui est la fournaise de la civilisation, où il naît et meurt annuellement de trente à quarante mille écrivains, chacun a le droit de parler soi-même de soi dans les journaux, moyennant une légère formalité. Laquelle, messieurs? Eh, rien! moins que rien: graisser une patte ou deux. C'est ce que l'ami Jobelin appelle l'esprit d'industrie appliqué au journalisme, et l'esprit d'industrie, suivant la pensée du bon Andoche, n'est pas né en France pour planter des choux.

derniers temps, un aspect favorable pour la cause de la reine. Les bandes carlistes continuent à parcourir et à dévaster ces malheureux pays, sans que les forces du gouvernement puissent y mettre obstacle; Bilbao est de nouveau compromis, par l'évacuation de Balmaceda, et le bruit court que le prétendant se dispose à abandonner encore ses montagnes, et à pousser une pointe sur Madrid. Cependant on ne croit pas aux succès de don Carlos; ses précédentes tentatives ont échoué, et il n'y a aucune raison de croire aujourd'hui qu'il aura meilleure fortune. Il lui faudrait vaincre les armées de la reine, pour parvenir jusqu'à Madrid, et ses bandes indisciplinées ne sauraient prétendre à cette gloire; elles peuvent bien, dans une guerre de partisans, fatiguer des troupes réglées; mais tenir contre elles en bataille rangée, c'est ce que les carlistes n'osent pas même essayer. Il n'en reste pas moins vrai que l'Espagne souffre vivement d'un pareil état de choses, y est fait pour jeter le découragement dans l'âme des plus fermes soutiens de la cause de la reine.

L'Angleterre est toujours préoccupée de la situation du Canada. Les rapports qui parviennent de cette partie du monde laissent les esprits dans l'incertitude sur les chances de succès des parties belligérantes; jusqu'ici, les Anglais ont battu les insurgés sur un point, et éprouvé des revers sur un autre; on conçoit que cette vaste contrée peut offrir long temps de ces alternatives de défaites et de succès.

On a parlé, il y a quelques jours, du mariage de la reine d'Angleterre; pour peu qu'on veuille y réfléchir, on trouvera ces bruits prématurés. Les conseils et les amis de la jeune souveraine sentiraient que, pour conserver à la couronne la popularité dont elle jouit, il ne faut point se presser; qu'il faut d'abord que la politique du nouveau gouvernement puisse se développer et s'affermir; sans cela, on ne manquerait point d'attribuer la conduite du gouvernement à l'influence du mari de la reine si c'était un prince étranger, on risquerait de voir les radicaux et les torys arriver à l'influence extérieure. Ce serait, pour l'Angleterre surtout, un danger immense; mais le gouvernement britannique a trop de prudence pour ne point chercher à le conjurer; aussi les bruits auxquels nous faisons allusion, n'ont-ils pris aucune consistance.

L'état de l'Allemagne fixe toujours l'attention des hommes politiques de tous les pays. Les derniers événements ont révélé une situation nouvelle; on considérait cette contrée, partagée en diverses souverainetés, comme tendant à l'unité, et voilà qu'une scission marquée, profonde, ineffaçable, se révèle tout à coup entre deux croyances, entre deux populations: les catholiques et les protestants; il y a là, pour l'Europe entière, un avenir tout à fait imprévu.

SOCIÉTÉ D'ÉMULATION. — CONCERTS DE CARÈME.

Indépendamment d'une souscription pour les indigènes, on sait que la Société d'Emulation a donné un concert à leur bénéfice le 3 de février et qu'il a été le plus brillant de tous ceux de cet hiver. Nous venons d'apprendre que le produit brut a été de 1673 francs, et que la Société a supporté tous les frais. C'est une manière bien noble de répondre à la devise *utile dulci*, puisqu'elle encourage les artistes en soulageant les malheureux. Si nos renseignements sont exacts, la plupart des artistes ont eu la générosité de renoncer à toute rétribution. On nomme MM. Hermann, Henchenne, Libert, etc. Le programme avait annoncé un air de la Pie Volante, que devait chanter une dame amateur, mais une indisposition subite l'ayant empêchée de se faire entendre, on s'est rendu le matin même chez Mme. Humbert qui, heureuse de s'associer à une bonne action, a bien voulu prêter gratuitement l'appui de son talent.

Nous désirons que la Société signale à la reconnaissance publique, les noms de ceux qui ont participé à ces actes de bienfaisance et d'humanité.

Il paraît que les Concerts de Carême ne le céderont pas à celui du 3 février, et qu'ils ne seront pas moins brillants que ceux des années précédentes. On y entendra la belle voix de M. Hermann et des ouvertures symphoniques qui auront tout au moins le mérite de la nouveauté. On distribue et l'on recherche déjà les cartes de dames.

Un vol avec effraction a été commis dans la nuit du 4 au 5 de ce mois, dans la boutique occupée par l'épouse Bear, dans les galeries du palais de justice; en cette ville. M. le commissaire de police Guillaume, instruit du crime, s'est transporté sur les lieux dans la matinée, et est parvenu à découvrir que le nommé Célestin Diaz, soldat au 6^e régiment, était auteur ou complice de ce vol. En effet, cet homme était vêtu d'une chemise volée, et il a été reconnu

Le journaliste ayant demandé à l'écrivain s'il avait trouvé un éditeur, « je me moque fort des éditeurs, répondit-il, et c'est précisément parce que je ne veux pas que mon livre voie le jour, que j'en donne l'analyse. Ces lignes doivent apprendre aux lecteurs français tout ce qu'ils perdent à ne posséder point l'ouvrage, et quand j'aurai vu crever d'ennui les Gosselin et compagnie, moi; je veux, à leur barbe, mourir de plaisir. »

Maître Jobelin, sans jeter un regard sur le feuilleton, prêté au romancier argent, succès, renom. Sur quoi, se levant comme un homme qui va escalader la lune, il dit au poète belge :

« Votre pays, jeune homme, c'est la terre classique du combustible; mais vos compatriotes sont des mangeurs de pommes de terre et des contrefacteurs du mouvement français. Vous verrez dans notre belle France deux magnifiques chemins de fer : celui de Lyon à Saint-Etienne, qui est le plus ancien de l'Europe, et celui de Paris à St. Germain, que nous venons de livrer pour modèle à tous les peuples. Vous y verrez en outre deux immenses bateaux à vapeur inexplosibles, fendre les flots de notre Seine, pour porter au loin les résidus de notre génie parisien. Allez dire chez vous, à vos Flamands et à vos Wallons, que vous avez vu l'industrie française partir de Paris, pour faire le tour de l'orbite; trop heureux vous autres, nos frères matériels, quand, dans cette grandiose contribution d'intelligence payée par la France à l'humanité, vous aurez déposé votre part en bois, en fer et en charbon !

— Il va être quatre heures, dit Andoche : n'est-il pas temps d'aller dîner ?

Or, le grand Jobelin avait repris la plume de Perry, et l'enfonçant

que sa bayonnette et le tourne-vis qui se trouvait dans sa giberne avaient servi aux effractions constatées. Il a été constitué sur le champ en état d'arrestation et mis à la disposition de l'autorité militaire. Les objets volés, consistant en linges et objets d'habillements neufs, ont été retrouvés; mais il n'en a pas été de même de 70 francs qui avaient été pris dans un tiroir de table.

Le nommé François Kaffraed, que nous avons désigné dernièrement comme auteur d'un vol commis au préjudice de M. Pavard, marchand tailleur en cette ville, vient d'être arrêté à Aix-la-Chapelle. Des objets provenant du vol ont été retrouvés en sa possession.

Un ouvrier tailleur de pierres; en se rendant à son ouvrage, a trouvé ce matin vers 6 heures, un sabre, un schiakos et une paire d'épaulettes appartenant à un soldat ou à un caporal du 7^e régiment d'infanterie, qui étaient exposés sur un tas de fagots à l'entrée du rivage de Cheravoye, au bord de la Meuse.

Ces objets d'armement et d'équipement ont été remis à l'autorité, pour qu'il soit procédé à des recherches, afin de s'assurer si le militaire auquel ils appartiennent a réellement disparu.

On lit dans *Echo du Luxembourg*: Depuis quelque temps le parquet d'Arion déploie beaucoup de sévérité contre les maris soupçonnés de ne pas traiter leurs femmes avec tous les ménagemens convenables. Il en a traduit plusieurs devant le tribunal correctionnel, qui cependant n'a en presque toujours que des acquittemens à prononcer, à cause de l'absence des preuves. Des appels ont été interjetés contre les jugemens d'acquiescement.

Nous nous faisons un devoir d'apprendre à notre confrère d'Arion que la Cour de Liège s'est montrée moins indulgente que ne l'avait fait le tribunal d'Arion, envers un de ces maris, qui oubliant la protection qu'ils doivent à leurs femmes, s'abaissent jusqu'à les maltraiter. En effet, elle a condamné récemment à un mois de prison, le nommé Felsenhart, orfèvre à Arion, auquel le tribunal de cette ville n'avait infligé que huit jours de cette même peine.

Un arrêté du 26 février autorise l'établissement d'une société anonyme dite *Société libre de St. Léonard*.

Cette Société au capital de trois et demi millions de francs, divisés en trois mille cinq cents actions de mille francs chacune, est fondée par MM. de Brouckere (Ch. M. J. Gh.), directeur de la Monnaie et de la Banque de Belgique, demeurant à Bruxelles, agissant en sa qualité de directeur de la Banque de Belgique, pour et au nom de cet établissement, et M. Cockerill (John), fabricant, demeurant à Seraing.

S. M. Othon, roi de la Grèce, vient de nommer chevalier de l'ordre de St. Sauveur le sieur Charles Hannay, capitaine au 7^e régiment de ligne, en récompense des blessures reçues et des services rendus en 1822 et 23 lorsqu'il servait en qualité de capitaine adjudant major dans le corps des philhellènes. Le capitaine Hannay est le deuxième officier de notre armée à qui cette croix ait été décernée.

Le ministre de la justice informe les personnes qui ont à charge de son département des créances concernant l'exercice 1837 que la loi du 8 novembre 1815 sera rigoureusement appliquée à toutes celles dont les titres n'auraient pas été présentés aux autorités compétentes avant le 1^{er} juillet prochain.

M. John Cockerill a fait des ouvertures aux délégués du Havre pour se charger de l'exécution du chemin de fer de Paris au Havre par les plateaux. Il aurait même fait connaître qu'il ne demandait aucuns fonds par ce qu'il avait les 80 millions disponibles.

Pendant l'année 1837, 39 prêtres et 1 sous-diacre sont morts dans l'archi-diocèse de Malines; 46 dans le diocèse de Liège, 31 prêtres et 1 sous-diacre dans celui de Namur, 15 seulement dans celui de Bruges, et 20 dans celui de Gand.

La Belgique vient de perdre un de ses meilleurs citoyens. M. Gendebien, père, est mort à Mons le 4 mars courant. Il était, comme on sait, président du tribunal de 1^{re} instance dans ladite ville.

On annonce, dit *l'Abeille de Dinant*, la fondation d'un nouveau journal à Namur. Nous ne connaissons ni le titre ni la couleur qu'il adoptera. Sans doute les inspirations et la dotation émaneront du palais épiscopal et le noir dominera dans sa bannière.

dans son waggon, il ne leva pas, pour voir sortir les deux poètes, le couvercle de ses yeux.

« Savez-vous, dit le Français à Marie, quand ils furent dehors, que vous avez eu l'honneur de parler à l'homme de France, qui est le plus de notre siècle? Sans parler de son esprit tellement supérieur aux plus illustres, que ses ennemis ont écrit de lui: « Que Dieu n'accorda à M. Jobelin plus d'esprit qu'à tous les fous de France réunis, que pour qu'à lui seul, il écrivit plus de folies que tous ces messieurs ensemble n'en sauraient concevoir », cet homme est comme une machine à vapeur raisonnable, un chemin de fer personifié. Après avoir passé sa jeunesse à combiner des plans, et trouvé sur le papier mille superbes inventions, il entreprend aujourd'hui d'exécuter ses desseins, et s'il avait dans son portefeuille autant de billets de banque, qu'il a dans son cerveau d'expédiens et de systèmes ingénieux, nul doute qu'il ne finit par créer autre chose que des articles. Du reste, rien ne le dégoûtera de son métier d'inventeur par excellence. Il invente tout, et améliore tout, et rend toutes choses praticables, et non seulement prétend exécuter, mais perfectionner l'impossible.

« Un monsieur se plaignait devant lui d'avoir eu, en waggon, le chapeau emporté d'un coup de vent: le même soir, on lisait dans le journal:

« Moyens de ne point perdre son chapeau, en waggon.

1^o Le laisser au logis.
2^o Le porter très bas, très pointu, sans bords, ayant au collet de l'habit un léger cordon en soie solide, qui aille saisir le cul (du chapeau) par derrière, tandis que par devant il sera fixé par deux jugulaires ou

En exécution de l'ordonnance de la députation permanente, en date du 6 de ce mois, qui prescrit l'échénillage des arbres, haies et buissons le collège des bourgmestres et échevins a pris l'arrêté suivant:

1. Les commissaires de police feront faire dans leurs quartiers respectifs une visite générale à l'effet de s'assurer si l'échénillage des arbres, haies et buissons a été exécuté d'une manière satisfaisante.

2. Les agents chargés de la visite seront assistés d'un ouvrier jardinier qui vérifiera avec soin l'état des arbres, haies et buissons.

3. Cette visite aura lieu à deux reprises, savoir: la première à dater du 26 mars prochain la seconde à dater du 26 avril suivant.

4. Les commissaires de police constateront dans un procès-verbal, le résultat des tournées prescrites, en désignant chacun des héritages ou terrains visités.

Les contraventions reconnues seront immédiatement poursuivies, et une copie du procès-verbal susdit, sera remise sans délai au Collège des bourgmestres et échevins.

Les commissaires de police feront, en outre, opérer sur le champ l'échénillage d'office aux frais des contrevenans, en exécution de l'article 7 de la loi du 26 ventôse, an 4.

5. Le bureau des travaux publics veillera à ce que l'échénillage s'effectue dans les délais prescrits, pour ce qui concerne les pépinières et plantations appartenant à la commune.

A l'expiration de chaque délai (26 mars et 26 avril) il remettra au collège un rapport sur l'exécution de cette mesure.

La députation permanente a fixé le prix moyen d'un litre de vin indigène de chaque espèce, blanc ou rouge, pour le paiement des rétributions de fermages et rentes de l'exercice de 1837, est fixé à vingt-neuf centimes.

JEUX INTERDITS SUR LA VOIRIE.

Le collège des bourgmestres et échevins rappelle au public les dispositions suivantes du 26 juin 1827:

« Art. 62. Dans les rues, places et promenades de la ville, il est défendu de tirer de l'arc, de l'arbalète ou de la fronde, de lancer des boules de neige ou tous autres corps durs, de tirer des pétards ou armes à feu, de lancer des fusées, de faire des feux d'artifice, d'allumer des feux de toute espèce, de faire rouler des cerceaux, DE JOUER A LA TOUPIE OU AU SABOT.

« Art. 68. Les pères et mères, les tuteurs, les maîtres et commettans sont civilement responsables des amendes encourues par leurs enfans mineurs, les pupilles, domestiques et ouvriers.

« Art. 69. Lorsque les contrevenans seront pris en flagrant délit, ils pourront être conduits au bureau de police de l'hôtel de ville ou aux bureaux des commissaires de police respectifs, pour y être interrogés et y être présens à la rédaction du procès-verbal qui sera dressé.

Le collège prévient que la police a reçu des instructions pour la surveillance à exercer concernant l'objet des dispositions susmentionnées.

A l'hôtel de ville, le 2 mars 1838.
Le président, Louis Janme.

THEATRE.

Nous disions samedi dernier, en annonçant la représentation au bénéfice de Madame Josse-Ernest; si le rôle dont la bénéficiaire s'est chargée dans le drame historique d'*Héloïse et Abeillard*, offre, comme il est probable, des situations propres à donner à Mad. Josse l'occasion de développer son talent dramatique, ce sera pour le public une bonne fortune, et pour Mad. Josse-Ernest une nouvelle garantie de succès. Jamais nous n'avions frappé si juste: la soirée d'hier a été l'une des plus agréables de cet hiver; un public nombreux assistait à la représentation du drame nouveau; il en a écouté, avec une attention suivie, l'exposition, le développement et la catastrophe. Inutile de dire que la bénéficiaire a été accueillie à son entrée en scène, par de vifs applaudissemens; mais ces applaudissemens se sont renouvelés dans plusieurs parties de son rôle, qui présente des situations très dramatiques et que Mad. Josse-Ernest a dites avec beaucoup d'âme. Comme il arrive assez souvent à une première représentation, quelques acteurs ont manqué de mémoire, ce qui a nué un peu à l'effet que doit produire ce drame. Il a toutefois été applaudi à la chute du rideau, sans qu'aucun signe d'opposition se soit manifesté. Reproduit sur notre scène, *Héloïse et Abeillard* pourra faire quelques recettes.

courtoises, lesquelles partant du menton pour s'attacher au beau milieu du couvre chef, de chaque côté, auront en outre l'avantage de garantir les oreilles de l'intempérie de l'air, quand elles ne sont pas trop longues.

3^o Le porter, si l'on préfère, assez pesant pour que la colonne d'air agitée par la rapidité du mouvement, ne puisse l'ébranler en aucun cas. Il suffira qu'il pèse de vingt à vingt-cinq livres.

« Cette découverte toute simple fit grand bruit dans le public: elle est des plus ingénieuses. Mais la plus sublime (j'ose lui donner cette épithète), la voici. Je doute que sans lui, on eût pu en jouir de sitôt. Il s'agit de donner aux différentes machines, dans les grands ateliers industriels, une telle forme, une telle taille avec de telles proportions, et de tels élémens de composition ou ingrédients, qu'il en sorte une telle combinaison de sons divers, que de cette combinaison habilement ménagée, il en résulte une telle harmonie précise et dirigeable par des moyens sûrs, que l'on parvienne, en perfectionnant l'invention, à faire jouer à ces machines, assistées de quelques centaines d'ouvriers, doués au même degré d'une oreille et d'un coup de main justes, tels ou tels morceaux de musique qu'il plaira à ces machines et aux ouvriers réunis.

Ainsi, demanda Marie, dans mon pays, quand on visitera les ateliers de John Cockerill, on y entendra telle ou telle ouverture?

— Oui: l'ouverture de *Robert*, par exemple, voire des passages des *Huguenots*.

— Je crois, dit Marie, que cela sera pittoresque, O divin génie de l'invention!

— O poésie de l'industrie! — Sacrés voix des pistons! — Notes subli-

L'intermède musical n'a pas peu contribué à l'agrément de la soirée; Mme. St-Ange qui devait chanter avec M. Herman un duo des *Huguenots*, y a substitué deux romances; mais les applaudissemens qu'elle a recueillis et le plaisir qu'elle a fait éprouver ont à peine permis d'apercevoir le changement qu'elle avait apporté au programme. — *Dorag*, de M. Wanson a été couvert de bravos, et il en a été de même du pot pourri des *Huguenots*, composé par M. Christophe, et parfaitement exécuté par la musique du 9^e régiment.

Cette soirée s'est terminée d'une manière on ne peut plus gaie: le *Mannequin de Bergame* est une de ces pièces que réclamait le carnaval; jamais les voûtes de notre salle n'avaient retenti de rires plus francs et plus fous; et quoique nous soyons entrés dans le Carême, nous pouvons prédire que ces rires se renouvelleront chaque fois qu'il plaira à notre comique, M. Paul Cannut, de s'affubler du mannequin.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Mercredi 7, à 5 heures 1/2, 7^{me} représentation du 7^{me} mois d'abonnement, le *PRE AUX CLERCS*, opéra comique en trois actes.

— Le *MANNEQUIN*, opéra buffa en un acte.
Au 1^{er} jour la 1^{re} représentation de la reprise de la *JUIVE*.

ANNONCES.

A VENDRE deux TRÈS BEAUX CHEVAUX de selle, race étrangère, pouvant servir également pour le tilbury. S'adresser, quai de la Sauvenière, n. 816.

ON DEMANDE un COCHER, muni de bons certificats et connaissant parfaitement son état. S'adresser, quai de la Sauvenière, n. 816.

A VENDRE une TRÈS BELLE CALÈCHE aussi bonne que neuve et on ne peut plus moderne, avec chaises devant et derrière. S'adresser, quai de la Sauvenière, n. 816. 376

A LOUER pour la St. Jean; une MAISON de COMMERCE, rue de la Régence, n. 14. S'y adresser. 357

A LOUER pour le 24 juin, une MAISON de COMMERCE, avec un petit bâtiment derrière, rue sur Meuse aux maisons, n. 362, enseignée de la main bleue. S'y adresser. 368

HUITRES ANGLAISES, chez PARFONDRI, derrière l'Hôtel de Ville.

CABILLEAUX, RIVETS, HUITRES ANGLAISES chez PERET, rue Ste. Ursule.

A REMETTRE pour le 24 juin prochain, UNE BELLE MAISON DE COMMERCE, située à Liège, rue Gerardrie, n. 612. S'y adresser. 358

Le 20 MARS, le notaire DOGNÉ VENDRA à CREDIT, au CHATEAU DE FLORZÉE,

50 A 60 BREBIS

AVEC LEURS BREBIS, DE RACE MÉTIS ESPAGNOL. Ainsi que 30 AGNEAUX d'un an, de race Métis du Leicester. 374

VENTE

PAR AUTORITÉ DE JUSTICE.

SAMEDI DIX MARS courant, aux dix heures du matin, à la maison portant le n° 514, sise place derrière St. Paul, à Liège, l'huisier soussigné procédera au plus offrant et au comptant, à une vente d'environ

2500 bouteilles de vin

Tels que Bourgogne, Mousseux, Bourgogne ordinaire, Bar; Bordeaux vieux et Bordeaux ordinaire; plus trois pièces de Bourgogne et une idem Bordeaux de 1835.

L. LÉONARD. 375

mes de la soupe! — Lyre éolienne de la vapeur! — O âge d'or! — O aurea cetis!

A ces mots, Marie se prit (ainsi eût dit maître Alcofibras) à plorer comme un veau L'impressionnable enfant du midi ne voulut pas demeurer en reste. L'autre redoubla, L'auteur hurla. Marie Mugit. Le Français rugit. Le Belge épuisé grogna.

« Avez-vous entendu? s'écrie tout à coup l'auteur inédit.

— Quoi? demande Marie, s'arrêtant court.

— Il y avait dans ce que nous faisons là, une ineffable harmonie. Oh, si Jobelin y avait été!

— Ou le chantre du Crépuscule!

— Je pense, dit Andoche, que mieux eût valu le porcher de Malonne, avec sa corne.

Là-dessus, les deux amis s'étant tendrement entre-baisés, Marie supplia le Français de venir dîner avec lui: sur quoi celui-ci le prit au mot; quoiqu'il eût promis à Georges Sand. En cela du moins, la fatalité sourit à notre concitoyen: au dessert, il lui fut donné de presser les mains à deux hommes dont le nom s'apprête à tomber sur le monde, comme le choléra; tous deux, admirateurs de l'ami de Marie et admirés par lui; l'un, auteur d'un roman palingénésique manuscrit; l'autre, père d'un roman sociétaire à la lecture; tous deux, le visage hérisé de poils et ayant retenu leurs places pour leur campagne en Belgique; tous deux, parlant, buvant et digérant, en poètes parisiens; deux Robespierres de la littérature révolutionnaire, renouvratrice et régénératrice, devant qui les géans de la *Revue de Paris* n'oseraient pas éternuer: l'un s'appelaient je ne sais plus comment, et l'autre, j'ai oublié son nom. (*Revue Belge*.)

Au Magasin de Paris.

L. LEVASSEUR, N^o 1.

Rue du Pont d'Or, n. 776.

MAISON ORBAN ET FILS.

tient un grand assortiment de masques et dominos, d'objets de nouveautés tels que gants de peaux, de soie, fil d'Ecosse, coton et floches, bretelles en gomme et autres, cols en satin et crinoline, parfumeries en tout genre, cravaches, fouets, éponges fines et communes.

En outre, le sieur LEVASSEUR confectionne toute espèce de registres à dos élastique et brisé à l'Allemande et à la Française, reliures et cartonnages de toute espèce ainsi que tout ce qui concerne la fourniture de bureaux.

Vente

D'UNE BELLE

PROPRIÉTÉ,

D'ORIGINE PATRIMONIALE ET SEIGNEURIALE, SITUÉE AU CANTON DE LAROCHE, ARRONDISSEMENT DE MARCHÉ, PROVINCE DE LUXEMBOURG.

MARDI 8 MARS 1838, A 10 HEURES PRÉCISES DU MATIN.

En l'étude et par le ministère du notaire PETITHAN à Marche, M. JACQUIN, notaire au canton de Laroche, VENDRA PUBLIQUEMENT SA BELLE PROPRIÉTÉ DE GRINCHAMPS, au canton de Laroche, arrondissement de Marche, province de Luxembourg, ne formant qu'un ensemble et consistant en 1. DEUX BEAUX BATIMENS d'habitation, très vastes bâtiments d'exploitation, avec cour, jardins et abreuvoir.

- 1. PRÉS ET ENCLOS, 88 98
2. TERRES LABOURABLES, 24 14 74
3. PATURES ET ESSARTS, 62 03 54
4. ETANGS ET LACS, 32 75 01
5. HAYES A ÉCORCES ET BROUSSAILLES, 94 05
6. TOTAL, 138 24 86

Ce domaine par sa situation dans un superbe vallon à côté de la route de Namur à Luxembourg et de celle projetée de l'Allemagne vers la France, ne laisse rien à désirer sous le rapport des communications, quant au sol et aux pâturages ils sont de première qualité pour le pays.

Il est traversé de ruisseaux, riches en fruits et écrivisses, sur lesquels on pourrait créer différents genres d'établissements, quant à la chasse elle y est très-abondante en lièvres, chevreuils et sangliers.

Tous les bâtiments sont neufs, construits en pierres, et couverts en ardoises, et sont assurés contre l'incendie jusqu'au 7 août 1841, pour une somme de 32000 francs.

Il sera accordé de grandes facilités pour le paiement et même il sera libéré à l'acquéreur de conserver devers lui pendant longtemps les 3/4 du prix d'acquisition.

S'adresser pour obtenir des renseignements et connaître les conditions, à M. JACQUIN, propriétaire de ce domaine au dit GRINCHAMPS, et au même notaire PETITHAN, à Marche.

VENTE A COLONSTER.

Jendi et Vendredi, 8 et 9 Mars, à dix heures, M. H. STEPHENS cessant l'exploitation de la ferme qu'il occupe au château de Colonster, y fera vendre sous la direction et à la recette de M^o HOUBAER, notaire à Seraing, tout le

MOBILIER

QUI SY TROUVE, SAVOIR :

Le premier jour, 5 BONS CHEVAUX, 2 poulains, 28 bêtes à cornes dont 2 taureaux et 6 bœufs gras, 12 cochons, 2 bons chariots, 2 tombereaux, une charrette à échelles, tous bien confectionnés et avec essieu en fer et mécanique, 6 charnes, 6 herbes en bois et 3 autres en fer, rouleaux, harnais pour chevaux et bœufs, et enfin tous les objets d'une exploitation bien montée.

Le deuxième jour, commodes, garde-robes, lits, matelats, chaises, horloge, étains, cuivrie, batterie de cuisine, etc., etc., 500 livres de trefle incarnat, grains et graines de féverole, pois, 40,000 livres de pommes de terre dont une grande partie dite Cornes de Chèvre, 60 gerbes de chardon à foulon, propre à carder la laine, 100 fats de foin de 1re. qualité, une grande quantité de froment, seigle et orge. A CRÉDIT.

PASTILLES DE GALABRE

De Potard, pharmacien, rue St. Honoré, 271. Elles sont recommandées par tous les médecins pour la guérison prompte des rhumes, catarrhes, asthmes, toux, enrrouemens, coqueluches, irritations de poitrine, d'intestins et des glaires, les seules qui facilitent l'expectoration et entretiennent la liberté du ventre. Dépôt à la pharmacie de M. Leboutte-De-camps, à Liège.

VENTE PUBLIQUE

D'UN BEAU

MOBILIER

DE FERME

A AWANS, PRÈS DE LIÈGE, CANTON DE HOLLONGNE AUX PIERRES.

LUNDI et MARDI 12 et 13 MARS 1838,

ET JOUR SUIVANT, SIZ Y A LIEU, à 10 heures du matin ;

La dame veuve M. Joseph GERMEAU, cessant l'exploitation de la ferme qu'elle occupe à Awans, y fera vendre aux enchères publiques, par le ministère du notaire FRANGKEN, résidant à Villers l'Évêque, 24 CHEVAUX et POULAINS, 28 BÊTES A CORNES, 45 TRUYES et 50 COCHONS dits nourraies, 150 BÊTES A LAINE, 4 charriot, tombereaux, charrettes, charreux, rouleaux, attirails de labour, instrumens de grange, tables, chaises, horloges, garde-robes, buffets, batterie de cuisine, pailles de toutes espèces, pommes de terre, semence de tr. filles dites d'Hollande, et autres objets trop long à détailler. A CRÉDIT.

ORDRE DE LA VENTE :

Le 1er. jour on vendra les Chevaux, Vaches et Attirails de Labour, et le 2me. les autres objets.

Le jeudi 8 mars 1838, à dix heures du matin,

IL SERA PROCÉDÉ

Par le ministère de M^o RENOZ, notaire, à Liège, devant M. le juge de paix des quartiers Sud et Ouest de ladite ville, en son bureau Mont-St-Martin,

A LA VENTE AUX ENCHÈRES

DES IMMEUBLES,

CI-APRÈS DÉSIGNÉS; SAVOIR :

PREMIER LOT.

Une BELLE et GRANDE MAISON, située à Liège, Quai de la Sauvenière, n^o 812, composée de plusieurs beaux appartemens parfaitement décorés, vastes salons, une grande cour, écurie, remise, sellerie, un grand magasin, de très belles caves, etc., etc.

DEUXIÈME LOT.

Une GRANDE REMISE, avec BEAU JARDIN, serre, orangerie, etc., située à Liège, rue Basse Sauvenière, derrière la maison ci-après désignée.

S'adresser pour les conditions de la vente à M. RENOZ, notaire, rue du Pot-d'Or.

En vertu d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de première instance séant à Liège,

IL SERA PROCÉDÉ,

Le Lundi dix-neuf Mars 1838, à dix heures du matin,

Devant M. le juge de paix des quartiers du Sud et de l'Ouest de cette ville, en son bureau, rue Mont St. Martin, n. 607, par le ministère du notaire BOULANGER, pour ce commis, par ledit jugement, à la

vente aux enchères

DE LA

MAISON N. 135,

Avec jardin et dépendances, situés à Liège, place Sainte-Claire, occupée par M. D'jaer, légiste, aux charges et conditions dont on peut prendre dès à présent connaissance au bureau de la justice de paix et en l'étude du notaire, qui est aussi dépositaire des titres de propriété.

VENTE

SUR SAISIE IMMOBILIAIRE.

On rappelle que l'ADJUDICATION DÉFINITIVE, DES IMMEUBLES, sis dans la commune de Fraipont, saisis sur la veuve PIETTE et ses enfants, aura lieu à l'audience des criées du tribunal de première instance, séant à Liège, mardi treize mars 1838, aux dix heures du matin.

L. AERTS, avoué des poursuivants. 363

LE MARDI 20 MARS COURANT, à 10 heures,

M^o DUSART, notaire à Liège, VENDRA AUX ENCHÈRES, en son étude, rue Féronstrée.

1. UNE MAISON EN BON ÉTAT, côtée 806.

2. UNE n^o 792.

3. ET UNE n^o 791, bâtie à neuf.

TOUTES LES TROIS RUE SUR LE MONT, à Liège. ET LE MÊME JOUR, A 3 HEURES, IL VENDRA au plus offrant et dernier enchérissseur, sans réserve d'infirmité ni de surenchère, UN JARDIN avec cabinet, situé au Pery. S'adresser audit notaire pour voir les conditions. 371

VENTE CONSIDÉRABLE

DE

BOIS SCIÉS

DANS LE CHANTIER DU S^t PIELTAIN AU WAUX-HALL SUR AVROY, A LIÈGE.

LE LUNDI 12 MARS 1838, A 1 HEURE DE RELEVÉE, Il sera VENDU dans le chantier susdésigné, les marchandises de BOIS SCIÉS en chêne et en hêtre dont la désignation suit :

1. 80,000 pieds, consistant en planches, quartiers, possettes, terrasses, Wères et fouçures de toute longueur et très sèches.

2. Et 12,000 pieds, planches et quartiers hêtre.

AU COMPTANT ET A LA RECETTE du notaire LOUMAYE.

Sirope pectoral fortifiant du docteur Chaumot.

UNE MÉDAILLE D'OR,

a été accordée à l'auteur.

Il guérit promptement les rhumes, coqueluche, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac et les palpitations de cœur. Il calme aussi les affections nerveuses. Prix 5 fr. la bouteille, 2 fr. 50 c. la 1/2 bouteille. Dépositaires pharmaciens : Decat à Bruxelles; Obosenski, à Louvain; Pestiaux, à Florenne; Mathieu, à Dinant; Leboutte à Liège; Frans Debast à Gand; Jourdain à Namur; Fryson Vanoutrive à Ypres; Vanmiert à Mons; Sinout à Malines; Dobbelaere à Courtrai. 1807

LES PALPITATIONS DE COEUR,

Oppressions, asthmes, catarrhes, rhumes, toux opiniâtres et hydrocypis générales ou partielles sont guéris en peu de temps par le sirope de Digitale de Labélonie. Dépôt à Liège, chez M. Delcours Froidbise; à Namur, chez M. Jourdain; à Mons, chez M. Putsage; à Sedan, chez M. Bourguignon Noël; à Charleville, chez M. Cassan Braidy, tous pharmaciens.

BOURSES.

ANVERS, LE 6 MARS

Table of market data for Anvers, including Det. activ., Det. différ., Emp. de 48 mill., etc.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 5 MARS 1838.

On a fait très peu d'affaires en Actif espagnol ouvert 18 1/2 et reste 18 3/8 argent à demain et cours au 6 courant. Actions de la Banque Comm. d'Anvers ont été traitées à 109 1/8 et reste cours. En autres fonds on n'a rien fait.

BRUXELLES, LE 5 MARS.

Table of market data for Brussels, including Fonds belges et étrangers, Suite des actions, etc.

MARCHÉ DE LIÈGE DU 5 MARS 1838.

Froment, l'hectolitre, 15 56; Seigle, 12 27. Imprimerie de J.-Bie. NOSSANT, rue du Pot-d'Or, n^o 622, à Liège.